

# RALLYE

## des Côtes du Tarn

**35<sup>ème</sup> Rallye National des Côtes du Tarn**

**MODERNE**

**22 , 23 et 24 octobre 2021**

**ECURIE DES 2 RIVES**

*53 avenue Jean Bérenguier - 81800 COUFFOULEUX*

*Tel : 05.63.33.84.81*

*E-mail : [ecuriedesdeuxrives@free.fr](mailto:ecuriedesdeuxrives@free.fr) Site : <http://rallyedescotesdutarn.free.com>*

**REGLEMENT 2021**



## **SOMMAIRE**

<b><u>Programme du Rallye</u></b>	Page 3
<b><u>Liste des adresses</u></b>	Page 4
<b><u>Article 1P – Organisation</u></b>	
Définition	Page 6
Comité d'organisation	Page 6
Secrétariat du Rallye	Page 7
1.1P : Officiels du Rallye	Page 8
1.2P : Eligibilité	Page 10
1.3P : Vérifications	Page 10
<b><u>Article 2P – Assurances</u></b>	Page 11
<b><u>Article 3P – Concurrents et pilotes</u></b>	
3.1P : Demande d'engagement – inscriptions	Page 11
3.1.10P : Concurrents admis	Page 11
3.1.11P : Droits d'engagements	Page 11
3.2P : Les Equipages	Page 12
3.3P : Ordre de départ- Plaques - Numéros	Page 12
<b><u>Article 4 – Voitures et équipements</u></b>	
4.1P : Voitures admises	Page 12
4.2P : Pneumatiques	Page 12
4.3P : Limitation de changement de pièces	Page 12
4.4P : Assistance	Page 12
4.6P : Identification des voitures	Page 13
<b><u>Article 5 – Publicité</u></b>	Page 13
<b><u>Article 6 – Site et infrastructure</u></b>	
6.1P : Description	Page 13
6.2P : Reconnaissances	Page 13
6.2.1P : Nombre de passages	Page 14
6.2.2P : Voitures de reconnaissance	Page 14
6.2.3P : Equipements	Page 14
6.3 P : Horaires des Reconnaissances	Page 14
6.4P : Carnet de contrôle	Page 14
6.5P : Circulation	Page 14
<b><u>Article 7 – Déroulement du Rallye</u></b>	
7.1P : Départ	Page 14
7.2P : Dispositions générales relatives aux contrôles	Page 15
7.3P : Contrôles horaires – Contrôles de passage	Page 15
7.3.17P : Nouveaux départ après abandon.	Page 15
7.4P : Contrôle de regroupement	Page 15
7.5P : Epreuves spéciales	Page 16
7.5.20P : Séances d'essais	Page 16
7.6P : Parcs fermés	Page 17
<b><u>Article 8 – Réclamations – Appels</u></b>	Page 17
<b><u>Article 9 – Classements</u></b>	Page 17
<b><u>Article 10 – Prix – Coupes</u></b>	Page 17
<b><u>ANNEXES</u></b>	
<b><u>Itinéraire Horaires du Samedi</u></b>	Page 18
<b><u>Itinéraire Horaires du Dimanche</u></b>	Page 19

## PROGRAMME – HORAIRES

### Lundi 23 Août 2021

Parution du règlement. Ouverture des engagements.

### Lundi 11 Octobre 2021

Clôture des engagements.

Mise en ligne du Road Book sur le site : <http://rallyedescotesdutarn.free.com>

### Samedi 16 Octobre, Dimanche 17 octobre 2021 de 8h00 à 12h00 et 14h à 18h

Vérifications administratives préliminaires à la Cave de Rabastens VINOVALIE, Route d'Albi 81800 RABASTENS. Distribution du Road Book pour les concurrents qui l'auront réservé. Si nous n'avons pas de réponse, nous considérerons que le choix du Road Book numérique sera fait.

### Jeudi 21 Octobre de 8h à 12h et 14h à 18h et Vendredi 22 Octobre 2021 de 8h00 à 12h00

Vérifications administratives préliminaires au circuit d'Albi-Le Séquestre Loge N° 1 et distribution du Road Book pour les concurrents qui l'auront réservé.

#### **Reconnaitances :**

Le samedi 16 octobre, le dimanche 17 octobre, jeudi 21 octobre et vendredi 22 octobre  
De 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.

### Vendredi 22 Octobre 2021

**A partir de 11h :** Accueil des officiels : Circuit d'Albi 81990 Le Séquestre - Loge N°5

**De 14h à 18h :** Shake Down sur inscription (maximum 50)

**De 14h30 à 20h30 :** Vérifications Techniques : Circuit d'Albi 81990 Le Séquestre (Suivant horaire de convocation).

**18h30 :** Conférence de Presse- Circuit d'Albi- 81990 Le Séquestre

**19h30 :** Première réunion du Collège « Moderne » des Commissaires Sportifs au Circuit d'Albi- 81990 Le Séquestre - Loge N° 4

**21h30 :** Publication de la liste des concurrents « Moderne » autorisés à prendre le départ et publication de l'ordre de départ de la 1<sup>ère</sup> étape

### Samedi 23 Octobre 2021

**A partir de 7h :** Accueil des Officiels, Circuit d'Albi 81990 Le Séquestre - Loge N°5.

**10h30 :** Départ du 1<sup>er</sup> concurrent « Moderne » du parc fermé du Circuit d'Albi – Le Séquestre pour la 1<sup>ère</sup> étape.

**21h08 :** Arrivée du 1<sup>er</sup> concurrent de la 1<sup>ère</sup> étape au parc fermé – Circuit d'Albi- Le Séquestre

**23h48 :** Affichage du classement partiel à l'issue de la 1<sup>ère</sup> étape. Publication des heures et ordre de départ de la 2<sup>ème</sup> étape.

### Dimanche 24 Octobre 2021

**9h00 :** Départ du 1<sup>er</sup> concurrent « Moderne » de la 2<sup>ème</sup> Etape du parc fermé – Circuit d'Albi- Le Séquestre

**14h32 :** Arrivée du 1<sup>er</sup> concurrent « Moderne » de la 2<sup>ème</sup> Etape au parc fermé – Circuit d'Albi – Le Séquestre.

Le classement final provisoire sera affiché au plus tard 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au dernier CH, au PC Circuit d'Albi – Le Séquestre Loge N° 3

#### **Vérifications Finales**

Pole Position 81

1 Mélaudie - 81990 Le Séquestre

Tarif Horaire de la Main d'œuvre : 60€ TTC

## LISTE DES ADRESSES

### Organisateur Technique

Ecurie des 2 Rives, 53 avenue Jean Bérenguier. 81800 Couffouleux.

*Tel* : 05 63 33 84 81

*E-mail* : [ecuriedesdeuxrives@free.fr](mailto:ecuriedesdeuxrives@free.fr) *Site* : [www.rallyedescotesdutarn.com](http://www.rallyedescotesdutarn.com)

### Mise à disposition du Road- Book

Le Road Book sera mis en ligne le Lundi 11 Octobre sur le site. [www.rallyedescotesdutarn.com](http://www.rallyedescotesdutarn.com)

Pour les concurrents qui désirent une version papier, il faudra la réserver lors de l'engagement et sera distribuée lors des vérifications administratives préliminaires L'absence de réservation de la version papier sera considérée comme un choix de la version numérique.

### Vérifications Techniques

Vendredi 22 Octobre de 14h30 à 20h30 : Circuit d'Albi – Le Séquestre - voie des stands Box Pit Lane

### Accueil des officiels

Circuit d'Albi – Le Séquestre - Loge N°5

### P.C du Rallye

Circuit d'Albi – Le Séquestre – Loge N°3

### Salle de Presse

Circuit d'Albi – Le Séquestre – Loge N°5

### Accueil des commissaires

Circuit d'Albi – Le Séquestre – Loge N°5

### Parc de déchargement des remorques

Parc de déchargement remorque :

Parking visiteurs du Parc des Expos-Albi - Le Séquestre (Voir plan fourni avec la convocation).

**Le Déchargement des voitures est strictement interdit dans tout autre(s) lieu(s).**

### Vérifications administratives préliminaires

Samedi 16 Octobre, Dimanche 17 Octobre :

Cave de Rabastens VINOVALIE route d'Albi 81800 RABASTENS de 8h00 à 12h00 et 14h à 18h

Judi 21 Octobre de 8h à 12h et 14h à 18h, Vendredi 22 Octobre de 8h à 12h :

Circuit d'Albi- Le Séquestre - Loge N°1

### Vérifications techniques

Vendredi 22 Octobre de 14h30 à 20h30 : Circuit d'Albi – Le Séquestre - voie des stands Box Pit Lane

### Heure limite d'entrée dans le parc de départ

10 minutes avant l'heure de départ

**Parc remorques OBLIGATOIRE NON-GARDE** sera mis en place : circuit d'ALBI (Voir plan fourni avec la convocation).

**Affichage officiel**

**Avant le Rallye :** Mairie de COUFFOULEUX

**Du Vendredi 22 Octobre 2021 à 14 h 00, au Dimanche 24 Octobre 2021 à 19 h 00 :**

PC du Rallye – Circuit d’Albi – Le Séquestre

**Tableaux d’informations**

**Samedi 23 Octobre 2021 :**

Parc Fermé de Départ de la 1ère étape : Circuit d’Albi – Le Séquestre- de 8h00 à 24h00.

Parc de regroupement : Circuit d’Albi – Le Séquestre de 12h30 à 22h00.

Parc Fermé de fin de 1ère étape : Circuit d’Albi – Le Séquestre de 20h30 à 24h00.

**Dimanche 24 Octobre 2021**

Parc Fermé de départ de la 2ème étape : Circuit d’Albi – Le Séquestre de 00h00 à 11h00

Parc de Regroupement : Circuit d’Albi – Le Séquestre de 10h00 à 14h00.

Parc fermé de fin du rallye : Circuit d’Albi – Le Séquestre

**Vérifications finales**

Pole Position 81

1 Mélaudie - 81990 Le Séquestre

Tarif Horaire de la Main d’œuvre : 60€ TTC

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

### Définition

L'Association Sportive Automobile du Vignoble Tarnais et L'Ecurie des 2 Rives organisent, sous réserve de l'approbation de l'autorité administrative, les 22, 23 et 24 Octobre 2021 le :

### 35ème RALLYE NATIONAL DES COTES DU TARN

Cette épreuve sera disputée conformément au Code Sportif International, aux règlements Sportifs de la Fédération Française du Sport Automobile et au présent règlement auxquels tous les concurrents s'engagent à se soumettre par le fait de leur inscription.

Le présent règlement a été enregistré par **la Ligue Occitanie Pyrénées** en date du : 20/07/2021 sous le numéro : **48** et par **la FFSA** en date du 29/07/2021 sous le numéro : **468**

### COMITE D'HONNEUR

Mme Catherine FERRIER	Préfète du Tarn
Mme. Carole DELGA	Présidente de la Région Occitanie
M. Christophe RAMOND	Président du Conseil Départemental
Mme. M.C. VERDIER JOUCLAS	Député de la 2ème circonscription du Tarn
M. Nicolas DESCHAUX	Président de la Fédération Française du Sport Automobile
M. Michel VERGNES	Président de la Ligue du Sport Auto Occitanie -Pyrénées
M. Alain MARY	Président du C.O.D.E.S.A et de l'ASA du Vignoble Tarnais
Mme Stéphanie GUIRAUD- CHAUMEIL	Maire d'Albi et Présidente de la Communauté Maire d'Albi et Présidente de la Communauté
M. Paul SALVADOR	Vice-Président du Conseil Départemental, Président de la communauté d'Agglomérations Gaillac- Graulhet, Maire de Castelnau de Montmiral
Mme. Maryline LHERM	Conseillère Départementale - Maire de LISLE/TARN Vice-Présidente de la C.A.G.C
M. Nicolas GERAUD	Maire de RABASTENS - Vice-Président de la C.A.G.C
M. Olivier DAMEZ	Maire de COUFFOULEUX Vice-Président de la C.A.G.C
Mme Martine SOUQUET	Maire de GAILLAC
Mme Caroline BREUILLARD	Maire de DONNAZAC
M. Jean DERRIEUX	Maire de CESTAYROL
M. Michel BONNET	Maire de CAHUZAC/VERE
M. Claude LABRANQUE	Maire de PUYCELICI
M. François VERGNES	Maire de LABASTIDE de LEVIS
M. Serge LAZARO	Maire de FAYSSAC
M. Bernard FERRET	Maire de SENOUILLAC
M. Michel TREBOSC	Maire de ROUFFIAC

## COMITE D'ORGANISATION

Co – Présidents	Anthony POUGET Éric LAURENS
Vice-présidents	Jean-Bernard VAYSSIERE Alain MARY Éric FAVREAU Alexandre HERMET
Secrétaire	Jacques LABRO
Trésorière	Chantal FAVREAU
Responsables Communication- Attaché de Presse	Éric LAURENS Richard MOLINIER
Responsable des Officiels	Francis MARTY
Responsables des Commissaires	Pierre LEGRIX
Responsable des Engagements	Alexandre HERMET
Responsable V.I.P	Jean Paul FABRE Colette BELLEGARDE- MARY
Responsable RTS	Audrey HERRERO

### Chargés de la sécurité des E.S

MONTAIGUT – LISLE SUR TARN	Eric FAVREAU Brice CARTIER LANGE
CASTELNAU DE MONTMIRAL	Jean Pierre JULIA Auto Cross Salvagnacois
CAHUZAC SUR VERE	Alex HERMET
LABASTIDE DE LEVIS	Jean Bernard VAYSSIERE

### Secrétariat du Rallye

**Jusqu'au vendredi 22 Octobre 2021 à 12h00**, le secrétariat du rallye sera situé à l'adresse suivante :

Ecurie des 2 Rives, 53 avenue Jean Bérenguier. 81800 COUFFOULEUX.

**Tel** : 05 63 33 84 81

**E-mail** : [ecuriedesdeuxrives@free.fr](mailto:ecuriedesdeuxrives@free.fr) **Site** : [www.rallyedescotesdutarn.com](http://www.rallyedescotesdutarn.com)

**Du Vendredi 22 Octobre 2021 à 14h00 au Dimanche 24/10/2021**, le secrétariat du rallye sera situé à l'adresse suivante :

P.C du Rallye – Circuit d'Albi – Le Séquestre Loge N°3

## Tableaux officiels d'Affichage

**Avant le Rallye :** Mairie de COUFFOULEUX

**Vendredi 22 Octobre 2021 :** Circuit d'Albi de 12h00 à 22h00.

**Samedi 23 Octobre 2021 :** PC du Rallye – Circuit d'Albi – Le Séquestre de 7h00 à 24h00.

**Dimanche 24 Octobre 2021 :** PC du Rallye – Circuit d'Albi – Le Séquestre de 00h00 à 18h00.

## Tableaux d'informations

**Vendredi 22 Octobre 2021 :**

Parc fermé de départ de la 1<sup>ère</sup> étape : Circuit d'Albi – Le Séquestre de 14h à 00h

**Samedi 23 Octobre 2021 :**

Parc Fermé de Départ de la 1<sup>ère</sup> étape : Circuit d'Albi- Le Séquestre de 00h00 à 12h30.

Parc de regroupement : Circuit d'Albi – Le Séquestre de 12h30 à 20h00.

Parc Fermé de fin de 1<sup>ère</sup> étape : de 20h30 à 24h00.

**Dimanche 25 Octobre 2020 :**

Parc Fermé de départ de la 2<sup>ème</sup> étape : Circuit d'Albi – Le Séquestre de 00h00 à 11h00

Parc de Regroupement : Circuit d'Albi – Le Séquestre de 10h00 à 14h00.

Parc fermé de fin du rallye : Circuit d'Albi – Le Séquestre

### 1.1P. OFFICIELS

Observateur FFSA	I.PRISTCHEPA	205325
Président du Collège des Commissaires Sportifs	J.C LEROY	5492
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	F DELSANTO	3166
	M. DECARPENTRIE	3433
Directeur de Course	J. LORRE	10395
Directeur de Course Adjoint VHC et Nouveau	P BATTE	28230
Départ	G PLISSON	122983
Adjoints à la D.C	J DAUBIGNE	6560
Relations Concurrents	H. BESSON	15182
	V. PUYO	21585
	G. FOURNIER	131394
Responsable des Commissaires Techniques	A FOURMENT	6222
Commissaires Techniques	A. FARNIERE	64948
	B. SANGLA	8230
	A. MONMAYOU	12924
	C.NATEWAJKO	43054
Commissaire Technique Nouveau Départ	A PINHO	10062
Responsables des Parcs	T. LEFOL	58387

Directeurs de course délégués aux E. S	G. FAYET Y. ESCLOUPE	162390 76046
Directeur de course délégué au Shake Down	P. VAUDOUR	228853
Directeur de course délégué Poste Inter	E. BONIFACE	131210
Commissaire Sportif au départ d'E.S	G. ANDRIEU M.AMICO	144925 160465
Médecin Responsable	J. BRISSAT	160417
Responsable des Classements	N. BONNET	7422
Chargé de la vérification de la Publicité	T. LEFOL	58387
Juges de Faits	M.BLANC D.JOUBERT	20772 14860
Attaché de Presse		
Responsable des commissaires	P. LEGRIX	253713
Responsable des Officiels	F. MARTY	241841
Responsable des Chronos	H. LABORIE	10062
Voiture Info	R. MOLINIER	
DC Véhicule BBR	G TRONCAL	1056
Véhicule Sécurité	P. MARTY	9699
DC Véhicule 000	C.NOLLEVAL	179635
DC Véhicule 00	S.De BENEDETTI	220687
Véhicule 0	C. DEBOUSSAC	241017
Véhicule Damier	M. PUECH	113568

A l'exception des membres du collège des commissaires sportifs, tous les officiels figurant sur le règlement du rallye sont déclarés compétents en tant que juge de fait pour la constatation visuelle d'infractions dont ils seraient les témoins. Ils devront notifier par un rapport écrit au directeur de course, les faits constatés dans les plus brefs délais.

## 1.2P. ELIGIBILITE

Le 35ème Rallye National des Côtes du Tarn compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes **2022, coefficient 4**
- Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Occitanie-Pyrénées coefficient 2
- Le Challenge de l'ASA Route d'Argent 2021
- Michelin Rallye Tour
- Hankook Rally Cup – **coefficient 2**
- Le Challenge des commissaires de la Ligue du Sport Automobile Occitanie-Pyrénées
- L'épreuve est inscrite en P.E.A et donc accepte la participation de concurrents étrangers

## 1.3P. VERIFICATIONS

- Avant le départ

Les équipages engagés recevront un accusé de réception d'engagement et une heure de convocation pour les vérifications techniques qui auront lieu le **Vendredi 22 Octobre 2021**.

L'accueil des équipages avec leurs remorques sera effectué, obligatoirement, sur le PARKING suivant : Parking visiteurs- Parc des Expos- Albi Le Séquestre (voir plan avec convocation)

**Le Déchargement des voitures est strictement interdit dans tout autre lieu**

- Administratives préliminaires

**Samedi 16 Octobre, Dimanche 17 Octobre de 8h00 à 12h00 et 14h à 18h :**

Cave de Rabastens VINOVALIE route d'Albi 81800 RABASTENS

**Jeudi 21 Octobre de 8h à 12h et 14h à 18h, Vendredi 22 Octobre de 8h à 12h :**

Circuit d'Albi – Le Séquestre – Loge N°1

Les concurrents devront obligatoirement présenter les originaux des documents suivants :

- **Permis de conduire Pilote et Copilote en cours de validité**
- **Licences Pilote et Copilote de l'année en cours**
- **Photocopie 1<sup>ère</sup> page de la fiche d'homologation de la voiture**
- **Passeport Technique du véhicule de compétition**

De plus ils recevront les documents et adhésifs nécessaires à l'identification de leur voiture de course (panneaux de portière, plaques rallye, plaque immatriculation)

- Techniques

Vendredi 22 Octobre de 14h30 à 20h30 : Circuit d'Albi – Le Séquestre - voie des stands Box Pit Lane (suivant horaire de convocation)

**Parc remorques OBLIGATOIRE NON GARDE** sera mis en place : Circuit d'Albi- Le Séquestre (Voir plan fourni avec la convocation).

### **Contrôle final**

Les vérifications finales éventuelles auront lieu au Garage :

Pole Position 81

1 Mélaudie- 81990 Le Séquestre

Tarif Horaire de la Main d'œuvre : 60€ TTC

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 3P. CONCURRENENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

Dès parution du présent règlement, les demandes d'engagement seront reçues à l'adresse suivante :

**Alexandre HERMET**  
**13, rue du Pastel**  
**81150 MARSSAC-SUR-TARN**  
**Tél : 06.27.67.60.93**  
**Mail : [alexandrehermet@hotmail.com](mailto:alexandrehermet@hotmail.com)**

Clôture des engagements lundi 11/10/2021 à minuit (le cachet de la poste faisant foi)

### 3.1.10P – CONCURRENENTS ADMIS

Conforme au règlement standard FFSA.

Le nombre d'engagés maximum pour les deux rallyes est fixé à 120. Pour être pris en considération, les engagements seront obligatoirement accompagnés du montant correspondant aux frais. Les organisateurs se réservent le droit de refuser un engagement.

### 3.1.11P – DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement sont fixés ainsi :

- **520 €** avec publicité obligatoire
- **1040 €** sans publicité obligatoire (x2)

Une réduction de 30€ sera accordée aux équipages entièrement composés de licenciés à l'ASA du Vignoble Tarnais. (Si un seul membre dans l'auto : 15€)

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée :

- Du montant des droits d'engagement
- De la photocopie de la licence des 2 membres d'équipage
- De la photocopie du permis de conduire des 2 membres d'équipage
- De l'attestation de l'autorisation de conduire du propriétaire de la voiture.

**Les engagements par télécopie ou par mail ne sont pas pris en compte.**

De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter les règlements applicables à ce rallye.

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés aux candidats dont l'engagement aurait été refusé. L'organisateur remboursera avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui pour des raisons de force majeure seraient dans l'obligation de déclarer forfait, sous réserve qu'une demande parvienne par courrier à l'organisateur.

La retenue sera de :

- 30% pour les demandes reçues avant le Jeudi 14 Octobre 2021, et de
- 50% pour les demandes reçues jusqu'à la veille des vérifications techniques.

Passé ce délai, les droits d'engagement seront conservés dans leur intégralité par l'organisateur.

### 3.2P – LES EQUIPAGES

Conforme au règlement standard FFSA.

### 3.3P – ORDRE DE DEPART – PLAQUES - NUMEROS

Conforme au règlement standard FFSA.

Pour la 1<sup>ère</sup> étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des N°, le plus petit partant en tête. L'attribution se fera dans l'ordre suivant :

- Conducteurs prioritaires Rallye FFSA
- Conducteurs prioritaires Rallye LIGUE REGIONALE OCCITANIE PYRENEES
- Les autres conducteurs suivant la réglementation FFSA

Pour la 2<sup>ème</sup> étape, l'ordre des départs sera établi selon le classement effectué après la dernière E.S courue de la 1<sup>ère</sup> étape hors pénalités routières. Les pénalités de la 1<sup>ère</sup> étape seront incluses à la fin de l'étape et affichées au plus tard 1 heure avant le départ de la 2<sup>ème</sup> étape.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1P – VOITURES ADMISES

Conforme au règlement standard FFSA.

### 4.2P – PNEUMATIQUES

Conforme au règlement standard FFSA.

### 4.3P – ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance est strictement interdite hors des parcs réservés à cet effet.

**TOUTE INFRACTION ENTRAINERA LA MISE HORS COURSE.**

**Des places numérotées seront attribuées** par concurrent, **un seul véhicule d'assistance** sera admis à pénétrer dans les parcs d'assistance. Ce véhicule sera matérialisé par un macaron, impérativement collé de manière visible, sur le pare-brise, et fourni lors des vérifications administratives. Toute infraction à cette règle pourra entraîner l'exclusion du concurrent concerné.

Dans chaque parc d'assistance, il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle de moins de 2 ans
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- De disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche étanche de protection et résistante aux hydrocarbures.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance

### 5.1.1. P – IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA modifié le 08/06/2012

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallye (décret n° 2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210 mm x 140 mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course. Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

Cette identification concerne également les voitures 0, en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

**A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.**

***L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.***

### 5.2. P PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

Les publicités obligatoires et facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

### 6. 1P – DESCRIPTION

Le 35ème Rallye National des Côtes du Tarn présente un parcours de 430,050 Kms comportant 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de 152,190 Km.

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « ITINERAIRE ».

L'intervalle entre chaque voiture sera d'UNE minute. L'heure officielle du Rallye sera celle de l'horloge parlante (3699). Le découpage de l'itinéraire, ainsi repris dans le carnet de contrôle et le Road-Book

### 6.2P – RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

**Le samedi 16 octobre, le dimanche 17 octobre, le Jeudi 21 octobre et le vendredi 22 octobre 2021 de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.**

### 6.2.1P NOMBRES DE PASSAGES

Le nombre de passages est limité à **3 par E.S maximum**, des contrôles seront effectués.

Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours des épreuves spéciales est interdit.

Tout accès à une Epreuve Spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.

Un autocollant obligatoire avec la mention « **reconnaissance** » et un **numéro d'ordre**, à apposer sur le véhicule de reconnaissance en haut et à droite du pare-brise sera distribué le jour des vérifications préliminaires.

### 6.2.2P – VOITURES DE RECONNAISSANCES

Véhicules de série.

Pneus de série homologués route.

Les concurrents devront fournir à l'organisateur l'identification formelle de leur véhicule de reconnaissance (modèle, couleur, immatriculation) le jour des vérifications préliminaires.

En cas de changement de véhicule pendant les reconnaissances, le concurrent devra au préalable en avvertir l'organisateur.

Un contrôle de la conformité des véhicules de reconnaissance pourra être effectué à tout moment des reconnaissances.

### 6.2.6P – EQUIPAGES

Seuls les deux membres de l'équipage pourront être présents à bord de leur véhicule de reconnaissances. Si l'un des deux membres de l'équipage ne pouvait pas participer aux reconnaissances, une demande de dérogation, afin de le remplacer, devra être faite auprès de l'organisateur du Rallye.

### 6.3P – CARNETS DE CONTROLE

Conforme au règlement standard FFSA.

### 6.4P -- CIRCULATION

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

### 7.1P – DEPART

Conforme au règlement standard FFSA.

Le départ des voitures sera donné de minute en minute, premier départ le Samedi 23 Octobre 2021, Circuit d'Albi – Le Séquestre à 10h30 pour la compétition Rallye Moderne

## 7.2P – DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les chefs de poste porteront des chasubles orange « Chef de poste »

Les commissaires porteront des chasubles orange.

Les commissaires Radio porteront des chasubles jaunes.

## 7.3P – CONTROLES DE PASSAGE (CP) – CONTROLES HORAIRES (CH)

Conforme au règlement standard FFSA.

### 7.3.17P. – NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

Tout concurrent ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye à compter du départ de l'aux conditions suivantes :

- Avoir signifié par écrit\* à un Chargé des Relations Avec les Concurrents (à l'aide du document figurant dans le Road Book) son intention de réintégrer le rallye.
- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques au minimum 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture pour l'étape suivante.

*\* NB : les demandes écrites devront parvenir au collège des commissaires sportifs, via la Direction de Course, AU PLUS TARD, au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés.*

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté :

- Pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes,
- Pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures.
- Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points à l'exception des éventuels points de bonus (départ et arrivée)

Dès lors que le collège des commissaires sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du « Nouveau Départ » seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

- Pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA,
- Pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

## 7.4P – Contrôles de regroupement

Conforme au règlement standard FFSA.

## 7.5P – EPREUVES SPECIALES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les temps seront enregistrés au 1/10 de seconde.

### Liste des épreuves spéciales

#### 1<sup>ère</sup> ETAPE

Circuit d'Albi- Le Séquestre / Circuit d'Albi-Le Séquestre  
(6 épreuves – 97,230 km d'E.S) :

- ES 1/3/5 : CASTELNAU-MONTMIRAL  
23.21 Km x 3 = 69.630 Km
- ES 2/4/6 : MONTAIGUT-LISLE SUR TARN  
9.20 km x 3 = 27.600Km

#### 2<sup>ème</sup> ETAPE

Circuit d'Albi-Le Séquestre/Circuit d'Albi-Le Séquestre  
(4 épreuves – 54.960 Km d'E.S)

- ES 7/9 : CAHUZAC SUR VERE  
16.86 Km x 2 = 33.72 Km
- ES 8/10: LABASTIDE DE LEVIS  
10.62 Km x 2 = 21.24 Km

<b>E.S 1/3/5</b>	31 postes de sécurité, 31 commissaires, 1 extincteur par poste, 1 ambulance
<b>E.S 2/4/6</b>	12 postes de sécurité, 12 commissaires, 1 extincteur par poste, 1 ambulance
<b>E.S 7/9</b>	24 postes de sécurité, 24 commissaires, 1 extincteur par poste, 1 ambulance
<b>E.S 8/10</b>	19 postes de sécurité, 19 commissaires, 1 extincteur par poste, 1 ambulance

### 7.5.20.P – SEANCE D'ESSAI

Une séance d'essai sera proposée aux concurrents régulièrement engagés le vendredi 22 octobre de 14h à 18h (**réservation avec la feuille d'engagement**) et au plus tard lors de la récupération du Carnet d'itinéraire. **Les frais de participation sont fixés à 60 euros**

**(Paiement différent de celui de l'engagement). Nombre de concurrents acceptés est de 50 maximum.** Au cours de ces essais, seul l'équipage régulièrement engagé peut se trouver à bord de sa voiture. Eventuellement, le copilote peut être remplacé par un ingénieur ou technicien licencié nominativement désigné et après accord du Directeur de course de la base d'essais. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

**Tout essai privé est INTERDIT, même avec l'accord des Maires des communes concernées, sur les routes Tarnaises**

## 7.6P – PARC FERMÉ

Conforme au règlement standard FFSA avec les particularités suivantes :

### Liste des Parcs Fermés

Circuit d'Albi-Le Séquestre : Samedi 23 Octobre 2021 jusqu'au départ de la 1<sup>ère</sup> étape samedi 23 octobre 2021

Arrivée de la 1<sup>ère</sup> Etape jusqu'au Départ de la 2<sup>ème</sup> Etape le Dimanche 24 Octobre 2021 et arrivée du Rallye jusqu'à l'affichage du classement officiel définitif.

**Pointage** en avance autorisé au CH 6A, et **Non autorisé au CH 10A** : Fin du Rallye.

## ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Le classement final provisoire sera affiché 30' après Pointage du dernier concurrent au dernier CH, au PC du Rallye et sur le podium d'arrivée le dimanche 24 octobre 2021 sur le Circuit d'Albi-Le Séquestre.

## ARTICLE 10P. PRIX

### COUPES ET TROPHEES

**Tous les équipages présents sur le podium d'arrivée de l'épreuve seront récompensés**

### REMISE DES PRIX :

Les récipiendaires recevront les prix (chèque) au domicile du Pilote.

**PRIX NON CUMULABLES**

**AU GENERAL :**

- Au premier : 1000€
- Au deuxième : 700€
- Au troisième : 500€

**AU GROUPE :**

- Au premier : 300€
- Au deuxième : 200€
- Au troisième : 100€

**A LA CLASSE :**

- Au premier : 495€ (Si 10 partants minimum / de 1 à 10 : 300€)
- Au deuxième : 300€ (Si 10 partants minimum / de 1 à 10 : 200€)
- Au troisième : 165€ (Si 10 partants minimum)

**Classement Féminin 100%**

- A la première : 200€ (Si 2 partants minimum)